



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/104

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 16 : INFORMATION SUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRANSPORT PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire, qui informe que par courrier en date du 8 juin 2021, le groupement Autocars SOTRAM – MATHIEU qui est actuellement le prestataire du marché de transport périscolaire auprès de la Ville de Sarralbe nous fait part d'une transmission universelle de leur patrimoine à la SAS SOTRAM H au cours du 3^{ème} trimestre 2021.

Sur proposition de la commission d'administration générale et des finances,

A l'unanimité des voix,

- prend acte de cette transmission universelle du patrimoine à la SAS SOTRAM H,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT